

Le 15 janvier 2016

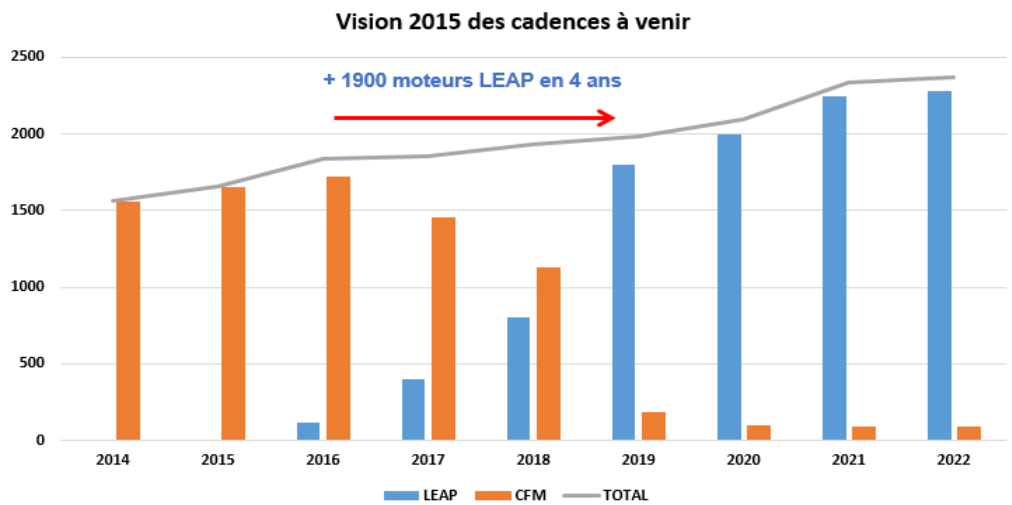
La Cfdt Snecma Villaroche vous présente ses meilleurs vœux 2016 pour vous et vos proches

2016 : de nombreux challenges techniques à relever et des challenges revendicatifs à gagner !!!

Lors des différentes réunions Snecma et SAFRAN de décembre, nos dirigeants ont fait part de leur satisfaction : les prévisions et engagements 2015 seront dépassés et 2016 s'annonce comme une nouvelle année de croissance pour Snecma et le groupe.

En 2016, les enjeux sont décisifs pour Snecma avec un niveau de production élevé qui verra l'entrée en production du LEAP (115 moteurs à produire) et un nouveau record de CFM à livrer (1721 moteurs).

Le coût de production de ces premiers LEAP sera très important (en regard du prix de vente). Le besoin de «cash» sera conséquent pour financer «la transition» LEAP/CFM, avant que les gains liés aux volumes et aux «réductions drastiques des coûts» soient engrangés ! **Les salariés ne doivent pas pour autant être oubliés et doivent pouvoir compter sur un juste retour à la hauteur des efforts déployés ces dernières années.**



Sur les 4 prochaines années, il faut ajouter les cadences du M88 multipliées par 3 et celles du TP400 qui vont doubler.

En parallèle, il faut continuer à **assurer l'avenir** avec des investissements élevés en recherche et développement : SILVERCREST, lancement éventuel d'un nouveau moteur à 50/50 avec GE. pour un avion Boeing dit «Middle Of Market» (milieu de marché : entre 737 et gros porteurs avec un moteur de 40 000 livres).

Croissance des emplois, croissance des investissements (avec un pic en 2016), croissance du chiffre d'affaires et croissance des résultats financiers sont annoncés.

La Cfdt fera en sorte qu'il en soit également ainsi pour les conditions de vie et de travail des salariés, à commencer par les salaires 2016 dont les négociations s'ouvriront en février.

Les nouveautés de la rentrée 2016

Intéressement et participation s'annoncent à la hausse...

C'est grâce aux bons résultats du au travail de tous et aux accords négociés et signés par la CFDT Snecma et la CFDT SAFRAN !

La base de calcul de **l'intéressement** sera au maximum du plafond prévu par le dernier avenant signé par la CFDT : soit 8 % du salaire annuel brut (contre 7,56 % l'année dernière).

Quant au plancher, il sera de 45 648 euros cette année; soit **un plancher d'intéressement brut de 3 804 euros** (versé pour moitié en février et le solde en **mai 2016** (=> voir calendrier CFDT pour les dates).

La participation augmentera elle aussi car notre demande d'ajouter l'ex-prime de partage des profits supprimée en 2014 (0,4 % de la masse salariale) à la réserve de participation (6,8 % de la masse salariale) **est acquise**. Nous y reviendrons quand l'accord sera finalisé.

Embauches Snecma : il faut investir aussi dans les salarié(e)s

En 2015, Snecma a embauché 903 salarié(e)s (1168 en 2014). En 2016, le budget prévoit environ 800 embauches. Cela signifie une stabilité des effectifs globaux compte-tenu des départs. Les effectifs de l'établissement de Villaroche se stabiliseront voir progresseront légèrement en production. **Pour la CFDT, de nombreux investissements pour le bien-être et de bonnes conditions de vie au travail sont à réaliser pour que tous les salariés travaillent et vivent de façon optimum : transport, amélioration de l'horaire variable, surface de bureaux et atelier, nouvelle restauration, ...**

Mutuelle Groupe SAFRAN : baisse des tarifs au 1^{er} janvier

Après la baisse des tarifs des options facultatives dont nous avons parlé en octobre, ce sont les tarifs de base des régimes obligatoires qui font l'objet **d'une baisse** au 1^{er} janvier de 5%.

Les deux régimes «Incapacité-Invalidité-Décès» et «frais de santé» sont excédentaires et permettent donc la baisse des cotisations et l'amélioration des remboursements demandées par nos négociateurs (augmentation du nombre de séance d'ostéopathie (de 3 à 4), augmentation de la prise en charge des implants dentaire et des inlay-onlay, enfin, prémices d'une prise en charge contraception.

Point sur négociations du projet d'accord de méthode SAFRAN

Les organisations syndicales négocient avec la direction du Groupe le texte d'un **«accord de méthode relatif à la rémunération globale et aux avantages sociaux du groupe SAFRAN»**. **Faisons le point :**

Majoration de l'indemnité de départ en retraite : La DG supprime cette prime (4 mois de salaire).

La CFDT continue à être force de proposition pour trouver un accord acceptable :

1/ Un abondement via le compte épargne temps (CET) : 10 fois le nombre de jours versé par le salarié au CET dans la limite de 30 jours ouvrés (soit équivalent à 1,5 mois) sont actés avec une mise en œuvre au 1^{er} avril 2016 et la **prime actuelle de 4 mois de salaire prorogée jusqu'au 31 mai 2016** (notification de son départ en retraite avant le 31 mars 2016) **si signature : insuffisant !**

2/ Une amélioration de l'abondement «senior» du PERCO (plan d'épargne retraite collectif) : en complément de l'abondement CET. **La DG propose 1 200 euros** (contre 1000 actuellement) : **insuffisant**.

La DG souhaite aussi intégrer dans ce projet d'accord le calendrier et certains principes des NAO 2016, **ce qui n'est pas acceptable**.

Les organisations syndicales CFDT – CGC – FO demandent à la DG SAFRAN :

- 40 jours dans le CET (au lieu de 30).
- 2 X 3000 € pour l'abondement senior (au lieu de 2X 1200 €).
- La décorrélation des NAO de l'accord de méthode.
- L'augmentation de l'abondement global.

Les négociations se poursuivent : à suivre !

Participez à la vie de votre société, rejoignez nous à la CFDT